

# Canadian Association of Fire Chiefs (CAFC)

## Railway Safety / Transportation of Dangerous Goods Incidents

### About the CAFC and Rail Safety

- The CAFC has been a long-standing member of the Transportation of Dangerous Goods Advisory Council, and meets with Transport Canada every year to discuss the transportation of dangerous goods as part of the CAFC Government Relations week.
- In November 2013, the CAFC participated in a TDG General Policy Advisory Council meeting (attended by the Minister of Transport), which examined the disaster at Lac Mégantic. The CAFC, representing thousands of first responders, made recommendations on rail safety from the perspective of improving public safety.
- The CAFC welcomes any and all opportunities to work with the Federal government on all public safety issues, and specifically with those related to rail safety.

### Rail Safety Considerations for Canada's Fire Services

- **Emergency Response Assistance Plans (ERAP's) for Flammable Liquids:** The CAFC believes that fire service concerns with respect to the transportation of large volumes of flammable liquids such as crude oil, ethanol, gasoline and similar products, can be addressed by making these commodities subject to the provisions of Part 7 of the Transportation of Dangerous Goods Regulations - Emergency Response Assistance Plan.
- **Canadian Transportation Emergency Centre (CANUTEC):** The services provided by CANUTEC are absolutely critical to maintaining an effective Canada-wide dangerous goods response system. The forthcoming work related to the development of new ERAP's, data collection and dissemination to municipalities and railways mean there is an increased need for CANUTEC's expertise and services.
- **Information Sharing:** As first responders, it is important that emergency services are provided with as much information as possible prior to responding to dangerous goods incidents. Protective Direction 32 is an important and welcomed step in helping municipalities and fire services plan for dangerous goods incidents.

### CAFC Rail Safety Recommendations

- **Recommendation:** The CAFC supports the January 2014 Report and Recommendations of ERAP Working Group and urges the government to implement the recommendations in the report.
- **Recommendation:** The CAFC asks the Federal Government to invest in a more robust CANUTEC service.
- **Recommendation:** The CAFC asks that the Government of Canada consider requiring railways to provide product and shipper information to CANUTEC or local responders directly upon request without the delays that have been experienced at some incidents.

# Association canadienne des chefs de pompiers (ACCP)

## La sécurité ferroviaire/incidents concernant le transport des matières dangereuses

### À propos de l'ACCP et de la sécurité ferroviaire

- L'ACCP est membre de longue date du Comité consultatif sur le transport des marchandises dangereuses. Chaque année, dans le cadre de la Semaine de relations gouvernementales de l'ACCP, nous rencontrons des représentants de Transport Canada pour discuter du transport des matières dangereuses.
- En novembre 2013, l'ACCP assistait à une réunion du Conseil consultatif sur la politique générale relative au TMD (en présence de la ministre des Transports) qui se penchait sur la catastrophe du Lac Mégantic. L'ACCP, représentant des milliers de premiers intervenants, a formulé des recommandations sur la sécurité ferroviaire dans le but d'améliorer la sécurité publique.
- L'ACCP se réjouit de toutes les occasions qui lui sont offertes de collaborer avec le gouvernement fédéral sur les questions de sécurité publique et, en particulier, sur celles liées à la sécurité ferroviaire.

### Considérations de sécurité ferroviaire pour les services d'incendie du Canada

- **Les Plans d'aide en cas d'urgence (PACUs) en ce qui concerne les liquides inflammables** : l'ACCP estime que l'on peut traiter des préoccupations des services d'incendie en ce qui a trait au transport de grandes quantités de liquides inflammables comme le pétrole brut, l'éthanol, l'essence et des produits similaires, en assujettissant ces produits aux dispositions de la Partie 7 du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses, plans d'aide en cas d'urgence.
- **Le Centre canadien d'urgence transport (CANUTEC)** : les services dispensés par CANUTEC sont absolument essentiels au maintien d'un efficace système pancanadien d'intervention concernant les marchandises dangereuses. Le travail à venir lié au développement de nouveaux PACUs, à la collecte de données et à la diffusion de l'information aux municipalités et aux chemins de fer signale la grande nécessité qu'il y a à tirer profit de l'expertise et des services de CANUTEC.
- **Partage de l'information** : en tant que premiers répondants, il est essentiel que les services de secours reçoivent autant d'information que possible avant de réagir aux incidents liés aux matières dangereuses. La Directive de protection 32 est une étape importante et bienvenue lorsqu'il s'agit d'aider les municipalités et les services d'incendie à planifier lors d'incidents liés aux marchandises dangereuses.

### Recommandations de l'ACCP en matière de sécurité ferroviaire

- **Recommandation** : l'ACCP soutient les recommandations contenues au rapport du Groupe de travail des PACUs déposé en janvier 2014. Nous exhortons le gouvernement à mettre en œuvre ces dites recommandations.
- **Recommandation** : l'ACCP invite le gouvernement fédéral à investir dans des services de CANUTEC plus robustes.
- **Recommandation** : l'ACCP demande au gouvernement du Canada d'envisager d'exiger des chemins de fer qu'ils fournissent l'information relative aux produits et aux expéditeurs à CANUTEC ou aux intervenants locaux, sur demande, sans les retards que nous avons connus à la suite de certains incidents.